

## Cahier de doléances du Tiers État de Courlandon (Marne)

Cahier de doléances<sup>1</sup>.

La taille s'augmente tous les ans, quoique le Roi ait ordonné et qu'il ait été publié qu'elle ne s'augmenterait pas.

Les aides gourmandent tous les jours par de nouvelles tracasseries ; on n'est jamais certain des vins qu'on récolte, et le peuple est si tracassé des impôts à ce sujet, qu'il ignore lequel serait meilleur d'arracher ou de faire valoir les vignes.

On croit que l'impôt territorial, à ce sujet, tranquilliserait beaucoup les peuples de la campagne et rendrait beaucoup plus au Roi.

Les contrôles sont trop arbitraires ; il faudrait bannir cette particularité.

Le sel est trop cher ; il valait autrefois sept sols la livre, et à présent il vaut treize sols 6 deniers la livre ; on a trop de peine à l'avoir, par l'éloignement de l'endroit où il faut l'aller prendre.

Les corvées sont à charge au peuple, et l'augmentation qui a été posée sur la taille pour lesdites corvées devient encore plus onéreuse.

Ces doléances présentent la suppression nécessaire des fermes générales et l'établissement particulier des revenus placés de lieue en lieue, qui verseraient directement dans les coffres du Roi ; alors le peuple n'aurait pas tant de personnes à faire vivre, le Roi et le gouvernement seraient plus riches.

On ajoute que le prix des grains est souvent trop cher pour les habitants de la campagne ; qu'il faudra qu'ils périssent s'ils doivent toujours dépendre de l'avidité des marchands.

Il est aussi douloureux pour les habitants de la partie du village de Courlandon appelée hameau, de suivre leurs procès ou contestations particulières à Châtillon-sur-Marne, bailliage secondaire, par des chemins de traverse souvent impraticables en temps d'hiver, tandis qu'ils n'ont que trois quarts de lieue jusqu'à Fismes, grande route, bailliage secondaire pour l'autre partie du village appelée ville.

L'on désirerait aussi que Messieurs les officiers de la justice du lieu fussent domiciliés audit village de Courlandon, à raison de la difficulté de les avoir dans le besoin.

Fait et arrêté à l'assemblée convoquée en la manière accoutumée, au son de la cloche, en présence des officiers municipaux ; que Monsieur Nicolas Charpentier est député par nous, habitants dudit hameau, à l'effet de porter le présent cahier et nous représenter audit bailliage de Châtillon-sur-Marne, muni dudit pouvoir et de notre procès-verbal, et avons signé :

Jacques Martinet, greffier de la municipalité ; Jacques Desoye, syndic ; Dominique Desoye, Jacques Martinet le jeune, Nicolas Charpentier, député.

---

1 Courlandon comparaît à la fois à Châtillon-sur Marne et à Fismes avec le même cahier et mêmes députés.